

D. Annexe 4 : Patrimoine bâti

1. Introduction

Les éléments bâtis identifiés à travers le plan de zonage n°2 (*cf. Document 3e.*) au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme sont répertoriés dans la présente annexe. Les dispositions à respecter, définies dans cette annexe, sont organisées en deux catégories.

Au sein de ces catégories, les éléments sont classés par communes et ont tous un numéro différent, figurant au plan de zonage et composé comme suit :

- *Exemple : AIY.B.1*

- Trois lettres pour le code commune (par exemple AIY pour la commune d'Ailly)
- Une lettre pour la catégorie de l'ERP
- Un chiffre

2. Les catégories

- **Catégorie A :** Le petit patrimoine vernaculaire (tels que les murs de clôture ou les façades de constructions)
- **Catégorie B :** Les bâtiments et éléments architecturaux remarquables

3. Dispositions générales

a) *Dispositions s'appliquant à tous les éléments remarquables*

Les éléments bâtis repérés en tant qu'éléments remarquables du paysage ainsi qu'au titre du patrimoine d'intérêt local (en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme) sur les documents graphiques sont soumis aux règles suivantes :

Tous les travaux effectués sur un bâtiment ou ensemble de bâtiments repérés doivent être conçus sans porter atteinte aux caractéristiques architecturales ;

En application de l'article R.421-28 du Code de l'Urbanisme, la démolition de tout ou partie de la construction, induite par un événement à la suite d'un cas de force majeure ou l'impossibilité avérée de garantir la sécurité des personnes ou encore la pérennité de l'ouvrage, doit être précédée d'un permis de démolir.

Les éléments archéologiques et historiques présentés dans cette Annexe du présent règlement du PLUi sont protégés. Toute destruction de ces éléments patrimoniaux est strictement interdite (sauf cas de force majeure évoqué ci-dessus) et tous les travaux effectués sur un bâtiment ou ensemble de bâtiments repérés doivent faire l'objet d'une consultation des services de la DRAC et d'une autorisation d'urbanisme auprès de l'autorité compétente en matière d'autorisation du droit du sol.

b) Pour tous types d'édifices

La réhabilitation ou la modification d'une construction ancienne doit permettre la conservation, l'amélioration et/ou la restitution de ses caractéristiques architecturales (volume et percements notamment).

Dans le cas d'un changement de destination, par exemple transformation d'un bâtiment agricole en habitation : « respect de la cohérence architecturale ».

Toute intervention, sur un bâtiment existant devra respecter les mises en œuvre adéquates des matériaux notamment dans le cas des appareillages de pierre de taille ou de brique encadrant les baies ou en renfort de maçonnerie (harpe) ou d'angle, ainsi que les décors d'origine (bandeaux, linteaux sculptés, mouluration des baies, soubassement, ...), l'enduit devant arriver au nu de la pierre ou de la brique, sans surépaisseur, dessinant des contours réguliers ; pour les charpentes, respect du matériau d'origine, dans la mesure où celui-ci peut être identifié.

La préservation des enduits anciens est attendue chaque fois que cela est possible.

La restauration et la réalisation des enduits de façade se feront au mortier de chaux naturelle (CL-NHL-DL), en utilisant des sables tamisés fins et teintés.

La finition de l'enduit sera lissée, brossée ou talochée fin et présentera un aspect homogène et fin.

Un traitement différent des joints sera possible, en particulier pour les architectures éclectiques notamment XIXème, s'il correspond à une pratique en relation avec le type d'architecture : joints en relief, tirés au fer, etc.

c) Les enduits

Lorsque le matériau de décors est de teinte claire, la tonalité de l'enduit se rapprochera de celle-ci en étant légèrement plus foncée.

Lorsque le matériau de décors est de teinte plus soutenue la tonalité de l'enduit se rapprochera de celle-ci en étant légèrement plus claire afin de maintenir un contraste.

La teinte de l'enduit sera donnée par le sable, elle pourra être légèrement renforcée par l'adjonction de pigments naturels.

Il faut conserver et restituer les contrevents et persiennes, ainsi que leur disposition originelle : persiennes, demi-persiennes ou volets pleins, parfois différents selon l'étage concerné.

Les menuiseries d'une même construction (fenêtres, portes, volets, portails de garage) devront être harmonisées dans le même camaïeu de couleurs.

d) Modification de façades existantes

Les constructions traditionnelles (en briques, à pans de bois, ...) sont dans la mesure du possible conservées dans leur aspect d'origine, sauf en cas d'impossibilité technique avérée.

A l'occasion de la réhabilitation ou du ravalement d'une façade d'une construction ancienne, la suppression des éléments décoratifs (moultures, corniches, bandeaux, pilastres, etc.) est interdite, sauf conditions particulières de dégradation.

En cas de pose de volets roulants sur un bâtiment existant, le coffre ou caisson doit être intégré à la construction et placé sous le linteau de l'ouverture dans laquelle il s'intègre. Pour les façades donnant sur rue, leur installation ne doit pas former de saillie (le coffre ou caisson ne doit pas dépasser du nu de la façade). Dans le cas de bâtiments en matériaux traditionnels et/ou de linteaux cintrés, les coffrets des volets roulants seront masqués par un lambrequin.

e) *Cas des percements*

Les nouveaux percements doivent s'intégrer dans la composition de la façade existante. De même, la suppression de percements doit préserver la composition et l'harmonie de l'ensemble de la façade.

L'ouverture ou l'aménagement d'une vitrine commerciale en rez-de-chaussée doit être étudié en rapport avec l'ensemble de la façade.

En cas de changement de destination d'un commerce vers un logement entraînant une réfection de façade, les nouvelles ouvertures doivent s'intégrer dans la composition d'ensemble de la façade.

f) *Sont interdits*

- Les enduits ciment, lorsque sa mise en œuvre n'est pas adaptée au bâtiment ;
- Le creusement dans l'épaisseur de l'enduit pour faire apparaître des éléments de maçonnerie non prévus pour être apparents ;
- Les baguettes plastiques sur les angles ;
- Les sorties de chaudières à ventouse, les pompes à chaleur, les réservoirs d'eau, les blocs de climatisation et leurs grilles de ventilation, et les paraboles et autres récepteurs hertziens sur la ou les façades donnant sur l'espace public ;
- De peindre la brique ;
- L'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques ;
- L'installation de sous-toiture goudronnée ou non respirante ;
- L'utilisation de matériaux nouveaux qui mettent en péril l'authenticité et l'intégrité de l'édifice ;
- Les matériaux suivants : fausses pierres, ciment, chaux-ciment, peinture imperméable, tuiles métalliques.

4. Dispositions spécifiques à chaque catégorie

a) *Catégorie A : Le patrimoine vernaculaire*

Sont identifiés dans cette catégorie certains éléments (marquants dans l'espace ou identitaires) de patrimoine liés au territoire, au terroir.

Leurs caractéristiques spécifiques peuvent être liées à un impact dans l'environnement de par un linéaire important et/ou une implantation singulière.

Les dispositions à appliquer pour la protection du patrimoine vernaculaire :

- Prendre en compte ces éléments de patrimoine dans le projet. Il s'agit d'un patrimoine fragile qui a tendance à ne pas être entretenu et à disparaître ;
- Ceux-ci pourront faire l'objet d'adaptations, voire de démolitions partielles, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.

b) *Catégorie B : Les bâtiments et éléments architecturaux remarquables*

La catégorie des bâtiments remarquables correspond à des édifices d'une très grande qualité architecturale et patrimoniale, qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques et qu'il convient donc de protéger.

Dispositions générales :

- Les évolutions des bâtiments remarquables devront préserver et respecter l'harmonie d'ensemble et les éléments architecturaux de qualité.
- Ils pourront faire l'objet d'adaptations, d'extensions, voire de démolitions partielles ou totales, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.

Dispositions spécifiques pour les églises :

Ces dispositions s'appliquent à toutes les églises affectées ou désaffectées :

- Les voûtes lambrissées quand elles existent sont préservées et restaurées ;
- Les châssis de toit ne sont pas autorisés ;
- Les percements de nouvelles ouvertures ne sont pas autorisés ;
- Les mortiers et enduits anciens (pas de piquetages ou purges généraux) sont préservés. Les restaurations sur ce type de maçonneries doivent être effectuées par couturage et avec l'emploi de matériaux les plus proches possible de ceux d'origine ;
- Les matériaux de couverture suivants sont privilégiés : revenir si possible aux matériaux initiaux de couvertures : tuiles en terre cuite petit moule, essentage en chêne ou en ardoises pour les clochers, selon l'analyse architecturale.

5. Liste par commune des éléments protégés

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
AILLY			
AIY.B.1	Statue de Saint-Médard	Rue de Saint-Médard	G0059
AIY.B.10	Coucou	5 rue de la Buaille	G0845
AIY.B.11	Statue de Sainte-Barbe	Rue de Malpalu	G0524
AIY.B.12	Puits	Rue de Métreville	G1060
AIY.B.13	Pompe d'un puits	14 rue de la Buaille	G0351
AIY.B.14	Calvaire	Rue du Bout de Vetz	B0165
AIY.B.15	Calvaire	Cimetière communal	B0071
AIY.B.16	Calvaire	Rue de la Mare des Fossés - Hameau de Gruchet	
AIY.B.17	Calvaire	Rue d'Ingremare	B0055
AIY.B.18	Statue Notre-Dame-de-Lourdes	Impasse Notre-Dame-de-Lourdes	B0113
AIY.B.19	Statue Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Les Quaizes	E0215
AIY.B.2	Pompe à eau - rue de Saint-Médard	Rue de Saint-Médard	
AIY.B.20	Lavoir	Chemin de la Ferme du bec	ZB0066
AIY.B.21	Croix de Buis	RD 69	
AIY.B.22	Pompe d'un puits	Rue de Métreville	
AIY.B.23	Pont	RD 177	
AIY.B.3	Façade du Chapitre de la charité	Rue de Saint-Médard	
AIY.B.4	Calvaire	Place de l'Eglise	
AIY.B.5	Monument aux Morts	Place de l'Eglise	
AIY.B.6	Four à pain	Cour de la Mairie	G0662
AIY.B.7	Statue Notre-Dame-de-Grâce	Avenue des Tilleuls	G0867
AIY.B.8	Pompe d'un puits	Rue Malpalu	G0167
AIY.B.9	Mur et portail	3 rue de la Buaille	G0973
AIY.B.24	Entrée		G604
AIY.B.25	Bâtiment		G253
AIY.B.26	Bâtiment		G943
AIY.B.27	Entrée		G860
AIY.B.28	Bâtiment en briques		G206
AIY.B.29	Protection entrée		G206
AIY.B.30	Maison		G208
AIY.B.31	Entrée		
AIY.B.32	Chaumière		G1056
AIY.B.33	Entrée		
AIY.B.34	maison		G810
AIY.B.35	Entrée		
AIY.B.36	Entrée		G120
AIY.B.37	Maison		G120
AIY.B.38	Bâti agricole		G911
AIY.B.39	Maison		G168
AIY.B.40	Maison		G168
AIY.B.41	Chaumière		G819
AIY.B.42	Entrée		
AIY.B.43	Entrée		
AIY.B.44	Bâtiment		G867
AIY.B.45	Bâtiment		G746
AIY.B.46	Bâtiment		G895
AIY.B.47	Bâtiment		G146
AIY.B.48	Bâtiment		G148
AIY.B.49	Entrée		G812
AIY.B.50	Entrée		G812
AIY.B.51	Bâtiment		G916
AIY.B.52	Bâtiment		G918
AIY.B.53	Bâtiment		G924
AIY.B.54	Bâtiment		G871
AIY.B.55	Bâtiment		G10
AIY.B.56	Bâtiment		G1183
AIY.B.57	Bâtiment		G924
AIY.B.58	Bâtiment		G920
AIY.B.59	Bâtiment		G90
AIY.B.60	Entrée		

AIY.B.61	Bâtiment	G85
AIY.B.62	Bâtiment	G85
AIY.B.63	Bâtiment	G644
AIY.B.64	Entrée	
AIY.B.65	Entrée	G31
AIY.B.66	Entrée	
AIY.B.67	Entrée	
AIY.B.68	Entrée	
AIY.B.69	Bâtiment	G19
AIY.B.70	Entrée	G19
AIY.B.71	Bâtiments	G23
AIY.B.72	Entrée	G23
AIY.B.73	Bâtiment	G23
AIY.B.74	Bâtiment	G97
AIY.B.75	Bâtiment	G31
AIY.B.76	Bâtiment	G644
AIY.B.77	Entrée	
AIY.B.78	Bâtiment	G716
AIY.B.79	Entrée	
AIY.B.80	Bâtiment	G716
AIY.B.81	Bâtiment	G897
AIY.B.82	Bâtiment	G662
AIY.B.83	Bâtiment	G313
AIY.B.84	Bâtiment	G155
AIY.B.85	Bâtiment	G827
AIY.B.86	Bâtiment	G891
AIY.B.87	Entrée	
AIY.B.88	Bâtiment	G973
AIY.B.89	Bâtiment	G322
AIY.B.90	Entrée	G735
AIY.B.91	Entrée	
AIY.B.92	Entrée	
AIY.B.93	Portail	G697
AIY.B.94	Bâtiment	G808
AIY.B.95	Bâtiment	G808
AIY.B.96	Bâtiment	G784
AIY.B.97	Bâtiment	G1197
AIY.B.98	Bâtiment	G1003
AIY.B.99	Entrée_Portail	G1079
AIY.B.100	Bâtiment	G1090
AIY.B.101	Entée_portail	G1090
AIY.B.102	bâti	G691
AIY.B.103	Bâtiment	G284
AIY.B.104	Entrée_portail	G284
AIY.B.105	Entrée_portail	G286
AIY.B.106	Bâtiment	G571
AIY.B.107	Entrée	A601
AIY.B.108	Entrée	
AIY.B.109	Entrée	A540
AIY.B.110	Bâtiment	A540
AIY.B.111	Bâtiment	A540
AIY.B.112	Bâtiment	A702
AIY.B.113	Bâtiment	A643
AIY.B.114	Bâtiment	A404
AIY.B.115	Bâtiment	A713
AIY.B.116	Bâtiment	A713
AIY.B.117	Bâtiment	A648
AIY.B.118	Entrée	A387
AIY.B.119	Bâtiment	A389
AIY.B.120	Chaumière	A658
AIY.B.121	Bâtiment	A686
AIY.B.122	Bâtiment	A690
AIY.B.123		Rue de la Mare des Fosses



AIY.B.124	Murs et entrée	B178 - B202
AIY.B.125	Murs et entrées	B211 - B212
AIY.B.126	Murs et entrées	B222 - B269
AIY.B.127	Murs et entrées	C213 - C221
AIY.B.128	Murs et entrées	B216
AIY.B.129	Murs et entrée	G1196 - G1197
AIY.B.130	Mur et entrée	G1232 - G1234
AIY.B.131	Mur et entrée	G228
AIY.B.132	Mur et entrée	G874
AIY.B.133	Mur	G772 - G909
AIY.B.134	Mur et entrée	G180 - G804
AIY.B.135	Mur et entrées	G167 - G650
AIY.B.136	murs et entrées	G1050 - G1227
AIY.B.137	Mur et Entrée	
AIY.B.138	Mur	G568
AIY.B.139	Mur et entrée	G856 - G893
AIY.B.140	Mur+Entrée	G867
AIY.B.141	Mur	G146 - G867
AIY.B.142	Mur et entrée	G146 - G148
AIY.B.143	Mur et entrée	G812
AIY.B.144	Portail et murs	G1191 - G74
AIY.B.145	Mur et entrée	G1072 - G916
AIY.B.146	Mur	G1072 - G1072
AIY.B.147	Mur	G66 - G918
AIY.B.148	Mur et entrée	G924 - G924
AIY.B.149	Mur et Entrée	G1183 - G502
AIY.B.150	Mur et entrée	G58 - G925
AIY.B.151	Mur et entrée	G1032 - G717
AIY.B.152	Mur et entrée	G17 - G19
AIY.B.153	Mur	G23
AIY.B.154	Mur	G1148 - G1149
AIY.B.155	Mur	G798 - G798
AIY.B.156	Mur et entrée	G529 - G84
AIY.B.157	Mur et entrées	G897 - G897
AIY.B.158	Mur et entrée	
AIY.B.159	Mur et entrée	G155 - G757
AIY.B.160	Mur	G827 - G891
AIY.B.161	Mur	G891
AIY.B.162	Mur	G973
AIY.B.163	Mur et entrée	G973
AIY.B.164	Mur et entrée	G744
AIY.B.165	Mur et entrée	G1252 - G1254
AIY.B.166	Mur et portails	G431 - G808
AIY.B.167	Mur et entrée	G926
AIY.B.168	Mur_Entée_Portail	G691 - G692
AIY.B.169	Murs_Entree_portail	G534 - G691
AIY.B.170	Mur	G350
AIY.B.171	Mur_Entree_Portail	G281
AIY.B.172	Mur_Entree	G350
AIY.B.173	Mur	A465 - A768
AIY.B.174	Mur et entrée	A658 - A719
AIY.B.175	Mur et entrée	A438 - A540
AIY.B.176	Mur et entrée	A397 - A656
AIY.B.177	Mur et entrée	
AIY.B.178	Mur	A713
AIY.B.179	Mur et entrée	A666
AIY.B.180	Mur et entrée	A383 - A655
AIY.B.181	Mur	

AUTHEUIL-AUTHOUILLET			
A-A.A.1	Alternance de murs de clôtures en pierres et de façades sur rue		Do194, Do200, Do742, Do802, Do857, Do858, Do859, Do860
A-A.A.2	Mur de clôture en pierres		Do876, Do877, Do878, Do879, Do880
A-A.A.3	Mur de clôture		Do870
A-A.A.4	Mur de clôture		Do206, Do798, Do805
A-A.A.8	Corps de ferme ancien	Rue de la Fortelle	Bo032
A-A.B.1	Maison de maître	RD 316	Do266
A-A.B.2	Maison de maître	Rue du Val	Do274
A-A.B.3	Maison en toit de chaume	Chemin de la Grâce	AD0184
A-A.B.4	Pont du chemin des Îles	Chemin des Îles	
A-A.B.7	Corps de ferme	Rue du Manoir	Do801
A-A.B.5	Corps de ferme	Rue du Manoir	Do800
A-A.B-6		Chemin des Îles	AD0004

COURCELLES-SUR-SEINE			
CSS.A.4	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Bo674, Bo755, Bo768, Bo769, Bo906, Bo907
CSS.A.1	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Bo986, Bo987, B1045
CSS.A.2	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Bo707, Bo928, Bo930, Bo940, Bo976, Bo977, Bo995, Bo996, Bo997, Bo998
CSS.A.3	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Bo486, Bo489, Bo707, Bo776, Bo777, Bo778, Bo925, Bo926, Bo928, Bo930, Bo940, Bo976, Bo977, Bo995, Bo996, Bo997, Bo998
CSS.B.1	Tour	Rue du Château d'eau	Bo906
CSS.B.10	Ancien corps de ferme en pierres et briques	Rue du Château d'eau	B1045
CSS.B.2	Bâtiment en bois	Rue du Jeu de Sablé	Bo906
CSS.B.3	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue du Jeu de Sablé	Bo906
CSS.B.4	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue du Château d'eau	Bo768
CSS.B.5	Bâti ancien	Rue du Château d'eau	Bo768
CSS.B.6	Bâti ancien	Rue du Château d'eau	Bo768
CSS.B.7	Corps de ferme en pierres	Rue du Jeu de Sablé	Bo907
CSS.B.8	Corps de ferme en pierres	Rue du Jeu de Sablé	Bo755
CSS.B.9	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue du Château d'eau	Bo906

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
------------	---	--------------	----------------------

CLEF VALLEE D'EURE			
CVE.B.1	Maison de maître	Rue de La Croix Blanche	Co556
CVE.B.2	Château de Bimorel	Bimorel	Do137
CVE.B.3	Dépendances au Château de Bimorel	Bimorel	Do277

FONTAINE-BELLENGER			
FBL.A.1	Mur de clôture		A0208, A0519, A0526
FBL.B.1	Lavoir	Rue du Lavoir	A0318
FBL.B.2	Lavoir	Rue du Lavoir	A0784
FBL.B.3	Bâti ancien	Rue des Vignes	Bo294
FBL.B.4	Bâti ancien en pierres	Rue du Belvédère	A0889
FBL.B.5	Bâti ancien	Rue des Vignes	Bo276
FBL.B.6	Corps de ferme	Rue de Marinette	Co282

GAILLON			
GAI.B.1	Château du Mont-Martin	Rue du Mont Martin	AB0274
GAI.B.2	Habitation avec toiture en tuiles plates et murs en pierres	Rue Georges Brassens	AX0043
GAI.B.3	Habitation en briques	Avenue Maréchal Leclerc	Al0096
GAI.B.4	Grange en pierres	Avenue du Maréchal Leclerc	Al0096
GAI.B.5	Grange	Avenue du Maréchal Leclerc	Al0096
GAI.B.6	Habitation avec toiture en tuiles plates et murs en pierres	Rue des Lavandières	AM0016
GAI.B.7	Habitation avec tuiles mécaniques	Rue des Lavandières	AM0015
GAI.B.8	Maison normande en pierres et toitures en tuiles	Rue des Lavandières	AN0112
GAI.B.9	Habitation	Rue des Lavandières	AX0063
GAI.B.10	Corps de ferme	Rue des Douaires	E0872
GAI.B.11	Habitation avec toiture en tuiles plates	Rue Georges Brassens	AX0043
GAI.B.12	Habitation	Rue du Pont	AM0065
GAI.B.13	Annexes avec toitures en tuiles	Rue du Pont	AM0065
GAI.B.14	Habitation avec toiture en tuiles plates	Rue des Lavandières	AM0025
GAI.B.15	Habitation avec murs en bauge et toiture en tuiles	Rue des Lavandières	AM0028
GAI.B.16	Annexe avec toiture en tuiles	Rue des Lavandières	AM0028
GAI.B.17	Construction en pierres avec toiture en tuiles plates	Rue des Lavandières	AX0063

HEUDREVILLE-SUR-EURE			
HSE.A.1	Mur de clôture		AB0192, AB0197, AB0198
HSE.A.2	Mur de clôture		AB0083, AB0243, AB0244, AB0246, AB0247
HSE.A.3	Mur de clôture		AD0013, AD0014, AD0015, AD0016, AD0017, AD0018, AD0019
HSE.A.4	Mur de clôture		AD0066
HSE.A.5	Mur de clôture		AC0266, AC0269
HSE.A.6	Mur de clôture		AC0199
HSE.A.7	Mur de clôture		AD0138, AD0141
HSE.A.8	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AE0128, AE0129, AE0130, AE0131
HSE.B.1	Vannage	Rue de la Baronnerie	
HSE.B.2	Vannage	La Garenne	
HSE.B.3	Pont, vannage	Rue de Louvedalle	
HSE.B.4	Manoir	Le Bois Ricard	A0163
HSE.B.5	Ancienne gare		E0080
HSE.B.6	Moulin	Rue des Tilleuls	AD0014
HSE.B.8	Eglise	Rue de l'Ancienne poste	AC0232
HSE.B.9	Presbytère	Venelles des Charitons	AC0233

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
LES TROIS LACS			
LTL.A.1	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Co223, Co224, Co250, Co252, Co464, Co465, Co466, Co467
LTL.A.2	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Co592, Co692, Co693
LTL.A.3	Mur de clôture		Co674
LTL.A.4	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Co284, Co286, Co527, Co528, Co707
LTL.A.5	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Co238, Co239, Co241, Co600, Co601
LTL.A.6	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		Co243, Co245, Co442, Co490, Co583, Co700, Co702, Co788
SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON			
SAG.A.1	Mur de clôture		AE0284
SAG.A.10	Alternance de murs de clôtures et de pignons sur rue		AC0075, AC0192
SAG.A.11	Mur de clôture		AC0075, AC0192
SAG.A.12	Mur de clôture		AC0082
SAG.A.13	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AC0121, AC0212, AC0224, AC0318, AC0319, AC0320
SAG.A.14	Mur de clôture		AC0001, AC0007, AC0008
SAG.A.15	Mur de clôture		AC0115, AC0118
SAG.A.16	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AC0117, AC0118
SAG.A.17	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AC0017, AC0018
SAG.A.18	Mur de clôture		AC0089, AC0176, AC0178, AC0259, AC0281, AC0282
SAG.A.19	Mur de clôture		AC0228
SAG.A.2	Mur de clôture		AC0046
SAG.A.20	Mur de clôture		AC0093
SAG.A.21	Mur de clôture		AC0177, AC0178, AC0229, AC0259, AC0281, AC0324
SAG.A.22	Mur de clôture		AC0124
SAG.A.23	Mur de clôture		ZE0098, ZE0306, ZE0307
SAG.A.24	Mur de clôture		ZE0096
SAG.A.25	Mur de clôture		ZE0036, ZE0037, ZE0074, ZE0096
SAG.A.26	Mur de clôture		ZE0037
SAG.A.27	Mur de clôture		ZE0037
SAG.A.28	Mur de clôture		ZE0039
SAG.A.29	Mur de clôture		ZE0040, ZE0041, ZE0057
SAG.A.3	Mur de clôture		AC0206, AC0207
SAG.A.30	Alternance de murs de clôtures et de pignons sur rue		ZE0056, ZE0161, ZE0162, ZE0228, ZE0229
SAG.A.31	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZE0046, ZE0230
SAG.A.32	Mur de clôture		ZH0116
SAG.A.33	Mur de clôture		AD0023, AD0025, AD0026, ZH0086
SAG.A.34	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0025, AD0026, AD0027
SAG.A.35	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0007, AD0016, AD0159, AD0251, AD0253
SAG.A.36	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0005, AD0006, AD0285, AD0300
SAG.A.37	Mur de clôture		AD0023
SAG.A.38	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0032, AD0236
SAG.A.39	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0116, AD0117, AD0197
SAG.A.4	Mur de clôture		AC0200, AC0202
SAG.A.40	Mur de clôture		AD0297
SAG.A.41	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0091, AD0297
SAG.A.42	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AD0088, AD0089, AD0090
SAG.A.43	Mur de clôture		AD0088
SAG.A.44	Mur de clôture		AD0088
SAG.A.45	Mur de clôture		AD0087, AD0257

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
SAG.A.47	Mur de clôture		AD0262
SAG.A.48	Mur de clôture		AD0258
SAG.A.49	Mur de clôture		AD0076, AD0077
SAG.A.5	Mur de clôture		AC0069
SAG.A.50	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		AC0030
SAG.A.51	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZL0077, ZL0078
SAG.A.52	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZL0019
SAG.A.53	Alternance de murs de clôtures et de façades		ZL0022
SAG.A.54	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZL0095, ZL0192, ZL0193
SAG.A.55	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZL0098
SAG.A.56	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZL0010
SAG.A.57	Mur de clôture		ZK0039
SAG.A.58	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZK0243, ZK0244, ZK0602, ZK0603
SAG.A.59	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZK0556
SAG.A.6	Mur de clôture		AC0193
SAG.A.60	Mur de clôture		ZK0620
SAG.A.61	Alternance de murs de clôtures et de pignons sur rue		ZK0623, ZK0625
SAG.A.62	Mur de clôture		ZK0622, ZK0623
SAG.A.63	Mur de clôture		ZK0622, ZL0144
SAG.A.64	Mur de clôture		ZK0620
SAG.A.65	Mur de clôture		ZK0014, ZK0015
SAG.A.66	Mur de clôture		ZK0014, ZK0657
SAG.A.67	Mur de clôture		ZK0658
SAG.A.68	Mur de clôture		ZK0006, ZK0007
SAG.A.69	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZK0095
SAG.A.7	Mur de clôture		AC0260
SAG.A.70	Mur de clôture		ZK0095
SAG.A.71	Mur de clôture		ZK0595
SAG.A.72	Mur de clôture		ZK0232
SAG.A.73	Mur de clôture		ZK0528, ZK0594
SAG.A.74	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZO0067, ZO0104, ZO0107, ZO0113, ZO0114
SAG.A.75	Mur de clôture		ZK0593
SAG.A.76	Mur de clôture		ZK0221
SAG.A.77	Mur de clôture		ZK0221
SAG.A.78	Mur de clôture		ZK0221
SAG.A.79	Mur de clôture		ZN0047
SAG.A.8	Mur de clôture		AC0072
SAG.A.80	Mur de clôture		ZN0047
SAG.A.81	Mur de clôture		ZN0020
SAG.A.82	Mur de clôture		ZN0020
SAG.A.83	Mur de clôture		ZD0240, ZD0241, ZD0242, ZD0243, ZD0246, ZD0247
SAG.A.84	Mur de clôture		ZD0048
SAG.A.85	Mur de clôture		ZD0048
SAG.A.86	Mur de clôture		ZD0040, ZD0041
SAG.A.87	Mur de clôture		ZD0041, ZD0236
SAG.A.88	Mur de clôture		AE0128, AE0303, AE0304
SAG.A.89	Mur de clôture		ZD0240, ZD0241, ZD0244, ZD0245
SAG.A.9	Mur de clôture		AC0064, AC0065
SAG.A.90	Mur de clôture		ZM0024
SAG.A.91	Mur de clôture		ZM0025
SAG.A.92	Mur de clôture		AE0105, AE0108
SAG.A.93	Mur de clôture		AE0089, AE0090
SAG.A.94	Mur de clôture		AE0053
SAG.A.95	Mur de clôture		AE0070
SAG.A.96	Mur de clôture		ZC0131, ZC0132, ZC0133, ZC0139
SAG.A.97	Alternance de murs de clôtures et de façades sur rue		ZA0027
SAG.A.98	Mur de clôture		ZA0045
SAG.B.1	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0252
SAG.B.10	Bâti ancien	Rue des Vignes du Chêne	AD0116

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
SAG.B.11	Bâti ancien	Rue des Vignes du Chêne	AD0117
SAG.B.12	Bâti ancien	Rue du Cou d'Âne	AD0243
SAG.B.13	Bâti ancien	Rue du Bois Léopard	AD0297
SAG.B.14	Bâti ancien	Rue de La Vallée	
SAG.B.15	Bâti ancien	Rue de La Vallée	AD0287
SAG.B.16	Bâti ancien	Rue de La Vallée	AD0056, AD0057
SAG.B.18	Bâti ancien	Rue de La Vallée	AD0067
SAG.B.19	Bâti ancien	Rue de La Vallée	AD0262
SAG.B.2	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0282, AD0281, AD0283, AD0285, AD0284
SAG.B.20	Bâti ancien	Rue du Bois Léopard	AD0077
SAG.B.21	Bâti ancien	Rue du Bois de Jeufosse	ZH0045, ZH0044
SAG.B.22	Moulin	Rue du Bois de Jeufosse	ZE0039
SAG.B.23	Château de Jeufosse	Rue du Bois de Jeufosse	ZE0039
SAG.B.24	Bâti ancien	Impasse de la Côte	ZE0046
SAG.B.25	Corps de ferme du Montmerel	Rue du Montmerel	ZE0307, ZE0093
SAG.B.26	Habitation	Rue du Montmerel	ZE0096
SAG.B.27	Bâti ancien	Rue du Montmerel	ZE0307
SAG.B.28	Maison ancienne en pierres	Rue du Montmerel	AC0089
SAG.B.29	Maison ancienne en pierres	Rue du Montmerel	AC0259
SAG.B.3	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0285
SAG.B.88	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue de Pacy	ZK00605, ZK00604, ZK00179
SAG.B.89	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue de Pacy	ZO00113
SAG.B.90	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue de Pacy	ZK0094, ZK0095
SAG.B.91	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue du Moulin Brûlé	AD0281, AD0282, AD0283, AD0284, AD0285, AD0286, AD0312, AD0313
SAG.B.92	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue de La Vallée	AD0094, AD0254, AD0255, AD0256, AD057
SAG.B.93	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue du Bois de la Fosse	AD0290, AD0005, AD0006, AD0301, AD0311
SAG.B.94	Corps de ferme - bâtis anciens	Rue de La Vallée	AD0059, AD0155, AD0263, AD0264
SAG.B.30	Bâti ancien	Rue du Montmerel	AC0259
SAG.B.31	Eglise	Rue des Motelles	AC0072
SAG.B.32	Bâti ancien	Rue du Val d'Any	AC0230
SAG.B.33	Bâti ancien	Rue du Val d'Any	AC0192
SAG.B.34	Bâti ancien	Rue du Val d'Any	AC0065
SAG.B.35	Bâti ancien	Rue du Val d'Any	AC0065
SAG.B.36	Habitation avec toiture en tuiles plates	Rue des Motelles	AC0070
SAG.B.37	Bâti ancien	Rue des Brûlins	AC0018
SAG.B.38	Bâti ancien	Rue de la Grange Vimont	ZL0019
SAG.B.39	Bâti ancien	Rue de la Grange Vimont	ZL0019
SAG.B.4	Bâti ancien	Impasse de la Fontaine des Monts	AD0300
SAG.B.40	Bâti ancien	Chemin du Pont Bouilli	ZK0052
SAG.B.41	Bâti ancien	Chemin du Pont Bouilli	ZK0052
SAG.B.42	Bâti ancien	Rue des Lavandières	ZK0033
SAG.B.43	Bâti ancien	Rue des Corricards	ZK0557
SAG.B.44	Maison de maître	Rue des Haguettes	ZK0014, ZK0015
SAG.B.45	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue des Corricards	ZK0014
SAG.B.46	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue des Corricards	ZK0014
SAG.B.47	Bâti ancien en pierres	Rue des Corricards	ZK0657
SAG.B.48	Bâti ancien en pierres	Rue des Corricards	ZK0658
SAG.B.49	Bâti ancien	Chemin des Haguettes	ZK0006
SAG.B.5	Bâti ancien	Impasse de la Fontaine des Monts	AD0301
SAG.B.50	Kiosque	Domaine de Saint-Aubin	ZK0212
SAG.B.51	Château des Rotoirs	Domaine de Saint-Aubin	ZK0217
SAG.B.52	Bâti ancien	Rue des Marnières	ZK0595
SAG.B.53	Bâti ancien	Rue des Marnières	ZK0095
SAG.B.54	Lavoir	Rue de Pacy	ZK0093
SAG.B.55	Bâti ancien en pierres	Rue de Pacy	ZK0594
SAG.B.56	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue de Pacy	ZK0527
SAG.B.57	Bâti ancien	Rue de Pacy	ZK0527
SAG.B.58	Bâti ancien	RD 65	ZK0509, ZK0593
SAG.B.59	Bâti ancien	RD 65	ZK0605
SAG.B.6	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0007
SAG.B.60	Calvaire	Rue de la Porte Rouge	ZN0012
SAG.B.61	Corps de ferme en pierres et tuiles plates	Rue des Corricards	ZN0047
SAG.B.62	Corps de ferme en pierres et tuiles plates	Rue des Corricards	ZN0047
SAG.B.63	Bâti ancien	La Butte Verte	ZN0020
SAG.B.64	Bâti ancien	La Butte Verte	ZN0020
SAG.B.65	Bâti ancien	La Butte Verte	ZN0020
SAG.B.66	Corps de ferme ancien	Beauchêne	ZA0053
SAG.B.67	Corps de ferme ancien	Beauchêne	ZA0053
SAG.B.68	Corps de ferme ancien	Beauchêne	ZA0053
SAG.B.69	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Beauchêne	ZA0027
SAG.B.7	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0007, AD0168, AD0253
SAG.B.70	Corps de ferme ancien	Beauchêne	ZA0053
SAG.B.71	Bâti ancien	Rue des Fermes Cadot	AE0053
SAG.B.72	Bâti ancien	Rue des Fermes Cadot	AE0335, AE0337
SAG.B.73	Corps de ferme ancien	Rue des Fermes Cadot	AE0070
SAG.B.74	Bâti ancien	Rue du Buisson	AE0082
SAG.B.75	Bâti ancien	Rue du Buisson	AE0083

Numéro ERP	Typologie d'éléments remarquables paysagers (ERP)	Localisation	Référence cadastrale
SAG.B.76	Bâti ancien	Rue du Buisson	AE0083
SAG.B.77	Corps de ferme en pierres et tuiles plates	RD 316	ZM0024
SAG.B.78	Corps de ferme en pierres	RD 316	ZM0025
SAG.B.79	Corps de ferme en pierres	RD 316	ZM0025
SAG.B.8	Bâti ancien	Rue du Moulin Brûlé	AD0253
SAG.B.80	Bâti ancien avec toiture en queue de geai	Rue du Fief Cadot	AE0264
SAG.B.81	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue du Fief Cadot	AE0284
SAG.B.82	Bâti ancien	Rue du Malassis	ZD0040
SAG.B.83	Bâti ancien en pierres et tuiles plates	Rue Saint-Laurent	ZD0041
SAG.B.84	Bâti ancien	Rue du Malassis	ZD0043
SAG.B.85	Bâti ancien	Rue du Malassis	AD0048
SAG.B.86	Bâti ancien	Vigny	ZD0084
SAG.B.87	Moulin	Le Moulin Brûlé	ZH0033
SAG.B.9	Bâti ancien	Rue du Bois de la Fosse	AD0025

SAINT-JULIEN-DE-LA-LIEGUE

SJL.B.1	Corps de ferme	Hameau Bihobert	B0032
---------	----------------	-----------------	-------

SAINT-PIERRE-DE-BAILLEUL

SPB.B.1	Grange		
SPB.B.10	Bâti ancien	Rue du Moucel	B0379
SPB.B.11	Bâti ancien	Rue du Moucel	B0379
SPB.B.12	Bâti ancien	Route de Bray	B0558
SPB.B.13	Bâti ancien	Route de Bray	B0558
SPB.B.2	Bâti ancien		
SPB.B.3	Bâti ancien		
SPB.B.4	Bâti ancien	Rue de la Couture	B0477
SPB.B.5	Bâti ancien	Rue de la Couture	B0373
SPB.B.6	Bâti ancien en pierres	Rue de la Chartreuse	A0030
SPB.B.7	Bâti ancien en pierres	Rue de la Chartreuse	A0030
SPB.B.8	Eglise	Place de l'Eglise	B0374
SPB.B.9	Bâti ancien	Rue du Moucel	B0379

SAINT-PIERRE-LA-GARENNE

SPG.A.1	Mur de clôture	Rue du Fond du Val	AC0098
SPG.A.2	Mur en pierres	Rue du Val Asselin	D0099
SPG.A.3	Alternance de murs et de façades en pierres	Rue du Val Asselin	D0229, D0386, D333, D0112
SPG.A.4	Alternance de murs, de façades en pierres et porche	Rue des Farguettes	C0394
SPG.A.5	Murs en bauge et en pierres	Rue des Farguettes	C0596, C0609
SPG.A.6	Mur en pierres	Rue des Farguettes	C0617
SPG.A.7	Mur en pierres	Sente à l'Ane	C0164
SPG.B.1	Lavoir	Rue du Val Asselin	D0128
SPG.B.2	Eglise	Rue du Fond du Val	AC0098
SPG.B.3	Corps de ferme ancien	Rue du Fond du Val	AC0099
SPG.B.4	Corps de ferme ancien et porche	Rue du Fond du Val	AC0010, AC0009
SPG.B.5	Pigeonnier et murs en pierres	Rue de l'ancien prieuré	D0339, D0341
SPG.B.6	Façades en pierres et porches	Rue des Farguettes	C0393
SPG.B.7	Lavoir	Rue des Farguettes	C0164

LE VAL D'HAZEY			
VDZ.A.1	Mur de clôture		AC0033
VDZ.A.10	Mur de clôture		AE0091, AE0092, AE0093
VDZ.A.11	Mur de clôture		AP0063
VDZ.A.12	Mur de clôture		AP0063
VDZ.A.13	Mur de clôture		AP0091, AP0092, AP0096
VDZ.A.14	Mur de clôture		AD0035, AD0037, AD0038
VDZ.A.15	Mur de clôture		AC0047, AC0140
VDZ.A.16	Mur de clôture		AC0131, AC0132, AC0141
VDZ.A.17	Mur de clôture		AC0129
VDZ.A.18	Mur de clôture		AC0142
VDZ.A.19	Mur de clôture		AL0079, AL0080, AL0081, AL0082, AL0083, AL0084, AL0085, AL0086
VDZ.A.2	Mur de clôture		AC0032
VDZ.A.20	Mur de clôture		A0106
VDZ.A.21	Mur de clôture		A0104
VDZ.A.3	Mur de clôture		AC0030
VDZ.A.4	Mur de clôture		AC0028
VDZ.A.5	Mur de clôture		AB0014
VDZ.A.5	Mur de clôture		AB0213
VDZ.A.6	Mur de clôture		AH0032
VDZ.A.7	Mur de clôture		AH0032
VDZ.A.8	Mur de clôture		AH0035, AH0040, AH0053, AH0056
VDZ.A.9	Mur de clôture		AH0057, AH0058
VDZ.B.1		Allée des Sources	AP0091
VDZ.B.2	Chapelle Notre-Dame de Tournebut	Rue de Tournebut	AH0062
VDZ.B.3	Château de Tournebut	Rue de Tournebut	AH0032
VDZ.B.4	Petit Château de Grosmenil	Rue Gros Mesnil	AH0022
VDZ.B.5	Chapelle de Bethléem		A1464
VDZ.B.6	Moulin	Le Moulin des Quatre Vents	ZA0041
VILLERS-SUR-LE-ROULE			
VSR.A.1	Mur de clôture		ZC0283
VSR.B.1	Calvaire	Rue de l'Eglise	ZC0080
VSR.B.2	Eglise	Rue de l'Eglise	ZC0138